

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du 28 mars 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars 2025 s'est réuni le vendredi 28 mars 2025 à 20 h 30 en la salle du conseil de la mairie de Fresnoy-la-Rivière.

Présents : Mesdames Annie ESKENAZI, Carole FAY, Françoise GALLET, Caroline ROUTHIER ; Messieurs Christian BORNIGAL, Sébastien CLAEYS, Nicolas CUNIN, Éric LECAILLON, Germain LESUEUR, Arnaud MICHEL.

Absents excusés : Mme Carenne BELAICH ayant donné pouvoir à M. Sébastien CLAEYS, M. Florent ROESS ayant donné pouvoir à M. Germain LESUEUR.

Absent : M. Olivier BOULET

Conseillers en exercice : 13, Quorum : 7, Présents : 10 Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 35 par M. Christian BORNIGAL, Maire.

L'Assemblée a désigné comme secrétaire de séance M. Arnaud MICHEL

1) Approbation de la réunion du 21 février 2025

Le procès-verbal de la réunion du 21 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) Compte de gestion 2024

Budget communal

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte gestion du budget communal 2024, se présentant comme suit :

	Résultat de clôture exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
Investissement	138 556.23	-	- 83 822.92	54 733.31
Fonctionnement	65 479.49	0	-13 018.18	52 461.31
TOTAL	204 035.72	0	-96 841.10	107 194.62

Le compte de gestion est soumis au vote des conseillers

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'année 2024 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe assainissement

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte gestion 2024 du budget annexe assainissement se présentant comme suit :

	Résultat de clôture exercice 2023	Part affectée à L'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
Investissement	-58 828.26	-	-35 621.11	-94 449.37
Exploitation	45 846.01	45 846.01	72 943.96	72 943.96
TOTAL	-12 982.25	45 846.01	37 322.85	-21 505.41

Le compte de gestion est soumis au vote des conseillers

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'année 2024 du budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus.

3) Compte administratif 2024

Budget communal

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif 2024, se présentant comme suit :

	Report 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 479.49	462 227.22	449 209.04
Investissement	138 556.23	367 145.39	283 322.47
TOTAL	204 035.72	829 372.61	732 531.51

Solde d'exécution : 107 194.62 €

Le compte administratif 2024 du budget communal est mis au vote des conseillers, en l'absence du Maire, sous la présidence de Mme Carole FAY, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix POUR, approuve le compte administratif 2024 tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe assainissement

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte administratif 2024, se présentant comme suit :

	Report 2023	Dépenses	Recettes
Exploitation	0	108 754.27	181 698.23
Investissement	- 58 828.26	114 288.12	78 667.01
TOTAL	- 58 828.26	223 042.39	260 365.24

Solde d'exécution : - 21 505.41 €

Le compte administratif 2024 du budget annexe assainissement est mis au vote des conseillers, en l'absence du Maire, sous la présidence de Mme Carole FAY, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix POUR, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus.

4) Affectation du résultat 2024

a-Budget communal

Après avoir examiné le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître :

- un excédent en fonctionnement 52 461.31 €
- un solde d'exécution en investissement de 54 733.31€
- un solde des restes à réaliser en investissement de -33 141.47 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que le solde d'exécution d'investissement couvre le besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement, décide de ne pas affecter le résultat de fonctionnement en affectation en réserves R1068.

b-Budget annexe assainissement

Après avoir examiné le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître :

- un excédent en fonctionnement de 72 943.96 €€
- un déficit en investissement de 94 449.37 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- INVESTISSEMENT : affectation en réserves R1068 : 72 943.96 €

5) Vote des taxes locales 2025

Le Maire fait part aux conseillers des nouvelles modalités de vote des taux à compter de 2025.

Il présente aux conseillers les taux des taxes directes locales et propose une augmentation de 20% sur le montant total du produit fiscal dont les taux sont décomposés comme suit :

	TAUX 2024	Proposition taux 2025	Variation
Taxe foncière bâtie (TFB)	45.61 %	54.73 %	+ 9.12 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	38.45 %	46.14 %	+ 7.69 %
Taxe d'habitation (TH)	16.79 %	20.15 %	+ 3.36 %

Après débat, le conseil municipal, par 12 voix POUR, accepte les taux des taxes locales 2025 tels que définis ci-dessus.

6) Budget primitif 2025

- Budget communal

Le maire présente aux conseillers le budget communal 2025, se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011	Charges à caractère général	93 900.00
012	Charges de personnel	125 730.00
014	Atténuation de produits	44 045.00
65	Autres charges gestion courante	228 561.81
66	Charges financières	9 640.35
042	Dotations aux amortissements	14 266.43
	TOTAL	516 143.59

Recettes

002	Résultat reporté	52 461.31
70	Produit des services	1 330.00
73	Impôts et taxes	331 561.62
74	Dotations et participations	130 290.66
75	Autres produits de gestion courante	500.00
	TOTAL	516 143.59

INVESTISSEMENT

Dépenses

1641	Emprunt en euros	8 000.00
2116	Cimetières	46 650.00
2121	Agencements & aménagements	18 000.00
2131	Bâtiments publics	429 724.22
2152	Installations de voirie	4 666.06
21538	Autres réseaux	5 450.28
2188	Autres immo. corporelles	610.00
	TOTAL	513 100.56

Recettes

001	Solde d'exécution reporté	54 733.31
2804183	Infrastructure d'intérêt national	7 933.43
280415342	Bâtiments et installations	6 333.00
10	Dotations fonds divers réserves	62 516.00
13	Subventions d'investissement	381 584.82
	TOTAL	513 100.56

Le budget primitif qui peut être modifié au besoin tout au long de l'année par décision modificative budgétaire, détaillé par chapitre, est mis au vote des conseillers.

Après débat, le conseil municipal, par 12 voix POUR, approuve le budget primitif 2025 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

Délibération : Délégation au maire pour effectuer des virements entre chapitres hors chapitre « Dépenses de personnel »

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes sur l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la Commune depuis le 01/01/2024 :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et plus de souplesse budgétaire.

Ainsi, une faculté est donnée au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée, au plus proche conseil suivant cette décision.

Ceci étant exposé, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de :

Article 1 : autoriser le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 2 : d'appliquer le principe de fongibilité des crédits sur le budget de la Commune.

- Budget annexe assainissement

Le maire présente aux conseillers le budget annexe assainissement 2025, se présentant comme suit :

EXPLOITATION

Dépenses

011	Charges à caractère général	19 281.65
66	Charges financières	20 864.84
67	Charges exceptionnelles	37 536.92
023	Virement à la section d'investissement	104 501.83
042	Opérations d'ordre entre section	32 821.00
	TOTAL	215 006.24

Recettes

70	Ventes prod fab, prest serv., mar	78 000.00
77	Produits exceptionnels	93 401.81
042	Opérations d'ordre entre section	32 821.00
773	Annulation sur exercice antérieur	10 783.43
	TOTAL	215 006.24

INVESTISSEMENT

Dépenses

001	Solde d'exécution reporté	94 449.37
16	Emprunts et dettes assimilées	82 996.42
040	Opérations d'ordre entre section	32 821.00
	TOTAL	210 266.79

Recettes

1068	Dotations Fonds divers réserves	72 943.96
021	Virement de la section de fonctionnement	104 501.83
040	Opérations d'ordre entre section	32 821.00
	TOTAL	210 266.79

Le budget primitif qui peut être modifié au besoin tout au long de l'année par décision modificative budgétaire, détaillé par chapitre, est mis au vote des conseillers.

Après débat, le conseil municipal, par 12 voix POUR, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus.

7) Délibération participation Budget communal

- Participation Budget annexe assainissement 2025

Le maire explique aux conseillers municipaux que des crédits du budget communal sont nécessaires pour l'équilibre du budget annexe assainissement.

Il propose une participation d'un montant de 93 401.81 € du budget de la commune sur le budget annexe assainissement pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR, accepte la participation communale d'un montant de 93 401.81 € sur le compte 65736221 vers le budget annexe assainissement pour l'exercice 2025.

- Participation SIVOS 2025

M. le Maire explique au conseil municipal que la commune doit une participation pour le fonctionnement du SIVOS proratisée au nombre d'enfants scolarisés au sein de cette structure à vocation scolaire. Il fait part que cette participation pour le regroupement scolaire s'élève à 84 000.00 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- accepte la participation d'un montant à hauteur de 84 000.00 € pour le SIVOS de Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Russy-Bémont

- inscrit les crédits sur le compte 65568 du budget communal 2025.

8) Désignation d'un référent lutte antivectorielle

Le maire explique au conseil municipal que l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts de France souhaite renforcer l'implication des collectivités locales pour lutter contre la prolifération des maladies transmises par le moustique tigre.

A ce titre, chaque commune doit désigner un référent chargé de coordonner les actions locales de surveillance et de prévention. Cette personne sera l'interlocuteur principal de l'ARS pour la mise en œuvre et le suivi des actions de lutte, ainsi que la communication et la sensibilisation de la population sur le volet préventif.

Ce référent peut être un agent municipal ou un conseiller municipal ayant une bonne connaissance du territoire et des enjeux de santé publique locaux. Il sera accompagné par le service Santé Environnement de l'Oise afin d'assurer un suivi efficace des actions menées.

Après s'être concerté, le conseil municipal désigne M. Eric LECAILLON, comme référent lutte antivectorielle sur la commune de Fresnoy-la-Rivière.

9) Délibération à EPSOVAL

Le maire explique aux conseillers municipaux que pour soutenir l'association EPSOVAL dans la continuité de ses activités pour l'épicerie sociale, la commune de Fresnoy-la-Rivière peut s'engager à lui verser une contribution forfaitaire de 1,20 € minimum par habitants de sa commune pour l'année 2025. Soit la somme de 817.20 €.

Le maire demande aux conseillers municipaux la possibilité de signer une convention de partenariat avec l'association EPSOVAL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- accepte l'attribution d'une subvention d'un montant de 817.20 € à l'association EPSOVAL pour l'année 2025,*
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association EPSOVAL,*
- inscrit la dépense sur le compte 64758 du budget communal 2025.*

10) Questions diverses

- Des travaux urgents vont être réalisés au niveau de la cheminée au-dessus du bâtiment de la salle des associations.
- Des conseillers demandent à faire repeindre tous les passages piétons sur la totalité du village pour la sécurité des administrés et surtout pour les enfants du SIVOS, ainsi que les collégiens et lycéens, qui empruntent quotidiennement les bus de ramassage scolaire.
Il leur est précisé que les passages piétons effacés sur la RD335 (rue de Valois, rue du Chêne), la RD32 (rue de l'Automne, rue de la Vallée, rue de Villers) et la RD50 (rue de la Demoiselle, rue du Moulin) sont normalement sous la responsabilité du département.
- Un compte-rendu est donné sur la réunion d'information du projet d'implantation d'une centrale solaire sur le territoire de Feigneux/Fresnoy-la-Rivière.

L'ordre du jour étant épuisé le maire déclare la séance du conseil municipal levée à 22 h 45.

Le Maire,
Christian BORNIGAL